

L'affaire Dreyfus... en bref

A propos de cette affaire (1894-1906), Charles Péguy a écrit (Notre Jeunesse, 1910) :
« Plus cette affaire est finie, plus il est évident qu'elle ne finira jamais. »

Il faut bien la connaître.

En voici un rapide exposé.

I. Une première condamnation

Fin septembre 1894, parvient à la « Section de Statistiques » (désignation pudique des services français du contre-espionnage) un document (appelé le « bordereau » par la suite) qui est une lettre non datée ni signée, adressée par un officier français à l'attaché militaire allemand (Schwartzkoppen) de l'ambassade de Paris, lettre annonçant la communication de documents secrets ou confidentiels. C'est un acte de trahison.

A l'Etat-Major, on recherche le coupable dont on ne connaît donc a priori que l'écriture. Des comparaisons graphiques sommaires conduisent à désigner l'auteur du bordereau comme étant Alfred Dreyfus, capitaine d'artillerie stagiaire à l'Etat-Major. Malgré une première expertise qui rendait douteuse cette attribution, Dreyfus est arrêté le 15.10.1894 et soumis à une instruction judiciaire dominée par des procédés insolites et par le préjugé de la culpabilité. On trouve des experts complaisants qui estiment reconnaître son écriture. Dreyfus nie à toute force. Malgré la volonté de secret de la procédure, la presse répand la nouvelle de la trahison par un officier juif dont on cite le nom.

On sort l'inculpé de sa prison du Cherche-Midi pour le traduire en conseil de guerre qui siégera à huis clos du 19 au 22 décembre. Les charges sont légères. Deux circonstances méritent l'attention : d'une part, le commandant Henry de la « Section de Statistiques » sentant fléchir l'accusation, intervient spontanément à la dernière audience pour exprimer avec vigueur sa certitude de la culpabilité de Dreyfus qu'il fonde sur des données que la prudence lui commande de ne pas révéler, et d'autre part, la communication aux juges militaires en chambre du conseil pendant le délibéré du conseil de guerre, d'un dossier secret, non soumis dès lors à l'inculpé ni non plus à son avocat, Maître Demange. Ce dossier secret ne contient que des documents volontairement trompeurs.

Les sept juges militaires se prononcent ainsi à l'unanimité pour la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée. Le pourvoi en révision (procédure militaire) est rejeté. La France exulte, il y avait un traître. Il est puni par la sanction maximale. Tous regrettent que la peine de mort ne soit pas applicable aux délits politiques. Que Dreyfus crève donc lentement au bagne !

II. La naissance du doute

Le condamné, transféré à la prison de L'île de Ré, est de là envoyé, comme tout bagnard, par mer à L'île du Diable, en Guyane. Il y est coupé du monde. Il nie toujours. Son frère Mathieu, au nom de la famille qui croit en son innocence, va s'employer à prouver celle-ci.

Mathieu va avoir recours à Bernard Lazare, écrivain et journaliste et ce, dès février 1895, pour rassembler les éléments de pareille preuve.

Circonstance alors inconnue des Dreyfus : le 01.07.1895, Georges Picquart, commandant, devient chef des services du contre-espionnage.

En mars de l'année suivante, cet officier honnête prend connaissance d'une carte-télégramme que l'attaché militaire allemand Schwartzkoppen allait adresser à un commandant d'infanterie français, Walsin-Esterhazy. Ce document qui sera appelé « le petit bleu » à l'avenir, est la preuve de relations suspectes : Picquart (devenu colonel) dirige une enquête à charge de ce « nouveau » traître. En cours de route, il constate une similitude totale entre l'écriture du bordereau et celle d'Esterhazy. Dès l'été de 1896, pour Picquart il n'y a qu'un traître : Esterhazy, il faut donc réparer l'erreur judiciaire commise envers Dreyfus. Il fait part de sa conviction à ses chefs qui lui imposent le silence sur le sujet. Lui, il déclare qu'il n'emportera pas ce secret dans sa tombe. Les chefs y répliquent en prenant des mesures de déplacement de cet insubordonné : on l'envoie se faire tuer (sans doute) par la rébellion en Tunisie, mais il en reviendra !

Pendant toute l'année 1895, pendant le printemps et pendant l'automne de 1896, dans le public dort l'affaire de trahison qui avait bouleversé Paris et la province, il y avait presque deux ans déjà.

Mathieu Dreyfus va ranimer les esprits : il fait publier par un journal anglais le 02.09.1896 la fausse nouvelle de l'évasion de son frère de l'île du Diable. La presse entre en ébullition, le public hurle de déplaisir. Désormais, Alfred Dreyfus sera enchaîné chaque soir aux pieds sur son lit, sans plus pouvoir bouger. Les conditions de sa détention deviennent terrifiantes.

La balle est lancée, d'autres événements surviennent :

- 1) 14.09.1896 : publication par « L'Eclair » de partie d'une pièce secrète mentionnant : « ... ce canaille de D... » prétendument originaire des bureaux allemands ;
- 2) Fin octobre, publication à Bruxelles, par Bertrand Lazare de « Une erreur judiciaire : la vérité sur l'affaire Dreyfus » ;
- 3) 10.11.1896 : « Le Matin » publie un fac-similé du bordereau, vendu par l'un des experts du procès de 1894.

Le coup de bluff de Mathieu a réussi. Le débat sur l'innocence du capitaine est relancé. L'année 1897 va être chaude.

III. L'affaire Esterhazy

C'est un homme perdu de réputation : c'est un coureur de jupons, il aime l'argent et surtout, il n'a pas d'honneur. Le colonel Picquart consulte l'avocat Leblois et l'informe de ce qu'il sait. Sous le sceau du secret, Maître Leblois informe le sénateur Scheurer-Kestner, figure unanimement respectée qui va tenter de convaincre les autorités, parlementaires, ministres, président de la république (Faure qui est son ami). Ce fut en vain.

Mathieu et Lazare entraînent la conviction de Zola qui va écrire pour « Le Figaro » et éditer sa « Lettre à la Jeunesse ».

Entretemps, un banquier reconnaît l'écriture d'Esterhazy qui fut son client et Madame de Boulancy, amante délaissée, publie dans « Le Figaro » aussi des lettres incendiaires écrites contre la France et les Français par le même Esterhazy, mais celui-ci nie être le « traître ».

Rien ne vient à bout de l'obstination de l'Etat-major qui se réfugie à propos de Dreyfus derrière la vérité de la chose jugée, dogme judiciaire bien connu. Les grands chefs protègent inexplicablement le vrai coupable qui, après une procédure infâme par sa partialité, est acquitté par le conseil de guerre qui avait condamné Dreyfus. La sentence est du 11.01.1898. Il faut absolument que Dreyfus reste coupable aux yeux de l'armée !

Esterhazy avouera par la suite.

IV. De cour en cour : de janvier 98 à juin 99

Deux jours après cet acquittement, par la plume d'Emile Zola et sous le titre proposé par Clémenceau, directeur de « L'Aurore », ce journal tiré à 300.000 exemplaires publie l'article « J'accuse », lettre au président de la République.

Deux réactions en tout cas :

- 1) l'antisémitisme latent nourri par l'accusation de 1894 explose de manière encore plus virulente,
- 2) le gouvernement porte plainte contre Zola et contre l'éditeur responsable de « L'Aurore » pour avoir, entre autres propos, accusé le conseil de guerre d'avoir acquitté par ordre le commandant Esterhazy.

Le but recherché par « J'accuse » était d'ouvrir la porte à la révision, à l'intervention de la Cour de cassation, de la condamnation de Dreyfus. Les deux personnes poursuivies (Zola et son éditeur) sont condamnées par la cour d'assises devant laquelle ils avaient été renvoyés du chef de délit de presse. Ils fuient la France. C'est l'échec pour ceux qui espèrent cette révision.

En paroles et par écrits toute la France s'injurie à qui mieux mieux, et des procès divers s'entremêlent devant les cours et tribunaux de Paris, tandis qu'argumentent à gauche et à droite dreyfusards et antidreyfusards tous en colère.

D'autant plus que le gouvernement, par son ministre de la guerre Cavaignac, prend parti pour les seconds et veut mettre fin à l'Affaire de la manière la plus publique.

Au ministère pourtant, où l'on classe le dossier pièce par pièce, un capitaine minutieux découvre une pièce fautive que les militaires avaient invoquée dans le procès Zola. Le commandant Henry, convaincu d'être le faussaire, entre en aveux, est arrêté et meurt en prison la gorge tranchée par un rasoir insolitement resté entre ses mains dans sa cellule.

La révision s'impose par ce coup du hasard. Cette procédure est de la compétence de la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Louis Loew, Alsacien chassé de son pays par la guerre de 1870. Comme Alfred Dreyfus.

Craignant l'orientation sans doute favorable à la révision que pourrait prendre la majorité de la chambre criminelle, le gouvernement va saisir le parlement d'un scandaleux projet de loi dessaisissant avec effet rétroactif ladite chambre en faveur de la Cour toutes chambres réunies dont la composition semblait alors devoir conclure majoritairement les débats en sens opposé.

Mauvais calcul : la cour de cassation en assemblée générale, délibérant sur l'instruction menée par Loew et ses collègues, statue le 03.06.1899 en annulant la condamnation de Dreyfus, mais renvoyant celui-ci devant un autre conseil de guerre.

Le lundi 05.06.1899, Dreyfus découvre par la lecture de l'arrêt tout ce qui s'est passé depuis qu'il a quitté la France.

V. On prend les mêmes et on recommence

Triomphe apparent des dreyfusards !

Mais les subtilités administratives vont désigner le conseil de guerre de Rennes comme juridiction de renvoi. En cette ville, on cultive et on entretient toutes les idées qui en font un haut-lieu de l'antidreyfusisme. Les juges militaires restent « sous influence ».

Dreyfus y sera condamné à nouveau par cinq voix contre deux. Sentence middelmaticque : 10 ans de forteresse. Sentence de septembre 1899.

A quoi, la santé du capitaine ne résisterait plus car c'est le bagne en pire.

La famille et ses amis le comprennent, et ils vont demander la grâce présidentielle qui sera accordée. On le savait d'avance : le président Loubet a succédé à Felix Faure (amoureusement décédé).

Mais le condamné imperturbablement nie toujours.

La grâce obtenue divise alors le camp dreyfusard : ceux qui avaient défendu la justice et la république voulaient poursuivre le combat jusqu'à une seconde révision, sans avoir égard à la personne d'Alfred Dreyfus épuisé par un si long calvaire de prison en tribunal, et de bagne en conseil de guerre nouveau, etc...

Lui qui par son intelligence remarquable et gênante aurait accédé au grade de général si ses chefs ne l'avaient banni, se retrouve victime d'une erreur judiciaire persistante ou plus exactement d'un complot antisémite.

VI. Derniers épisodes

En 1903, Jean Jaurès, indéfectible ami des Dreyfus va, de son talent extraordinaire, convaincre les députés d'accepter qu'un nouvel examen de tout le dossier ait lieu à la Cour de cassation. Cet examen débouchera sur une seconde procédure de révision qui va durer deux ans et demi. Des audiences nombreuses, l'analyse approfondie de tous les documents dont il fut fait usage, l'audition de multiples témoins, civils, militaires et experts, vont aboutir à un arrêt de la Cour de cassation du 12.07.1906, annulant la condamnation de Rennes, déclarant qu'aucune charge ne restait debout contre le capitaine, et disant en conséquence n'y avoir lieu à renvoi devant un troisième conseil de guerre.

Dreyfus fut solennellement nanti à nouveau de ses grades, et nommé commandant. La perte de ses années d'avancement ne lui était pas ainsi restituée : il demande donc sa mise à la retraite.

Il reprit du service en 1914, en 1918 il reçoit le grade de lieutenant-colonel. Il mourut en 1935.

Les coupables de l'Etat-major ont échappé à leur jugement grâce à une loi d'amnistie générale du 27.12.1900... Contre quoi Zola a écrit ce que j'ai appelé lors d'une conférence à Médan (chez Zola) un second « J'accuse ». On sait aujourd'hui que cette loi indigne fut négociée au niveau politique comme contrepartie de la grâce de Dreyfus. Le ministre de la guerre osa écrire après l'application de cette loi, à toute l'armée via sa hiérarchie, « l'incident est clos » !

L'honnête Picquart avait été écarté de ses fonctions de chef du contre-espionnage, poursuivi, jeté en prison (dont on l'extraira pendant le procès de Rennes), exclu de l'armée, mais la loi qui réintégra Dreyfus à l'armée l'y réintégra aussi ; il fut nommé général et plus tard, ministre de la guerre dans le gouvernement Clémenceau.

Des membres de la famille de Dreyfus tombèrent à la première guerre mondiale. Son fils Pierre fut gazé.

Pendant la seconde, Vichy et le nazisme parachevèrent l'œuvre antisémite à l'égard d'autres encore : Madeleine Levy, petite fille d'Alfred disparaît à Auschwitz.

Roger Lorent